

CONTEXTE PROFESSIONNEL N°1 :

La crèche collective « Les p'tits loups »

La crèche collective « Les p'tits loups » est située sur la commune d'Amiens.

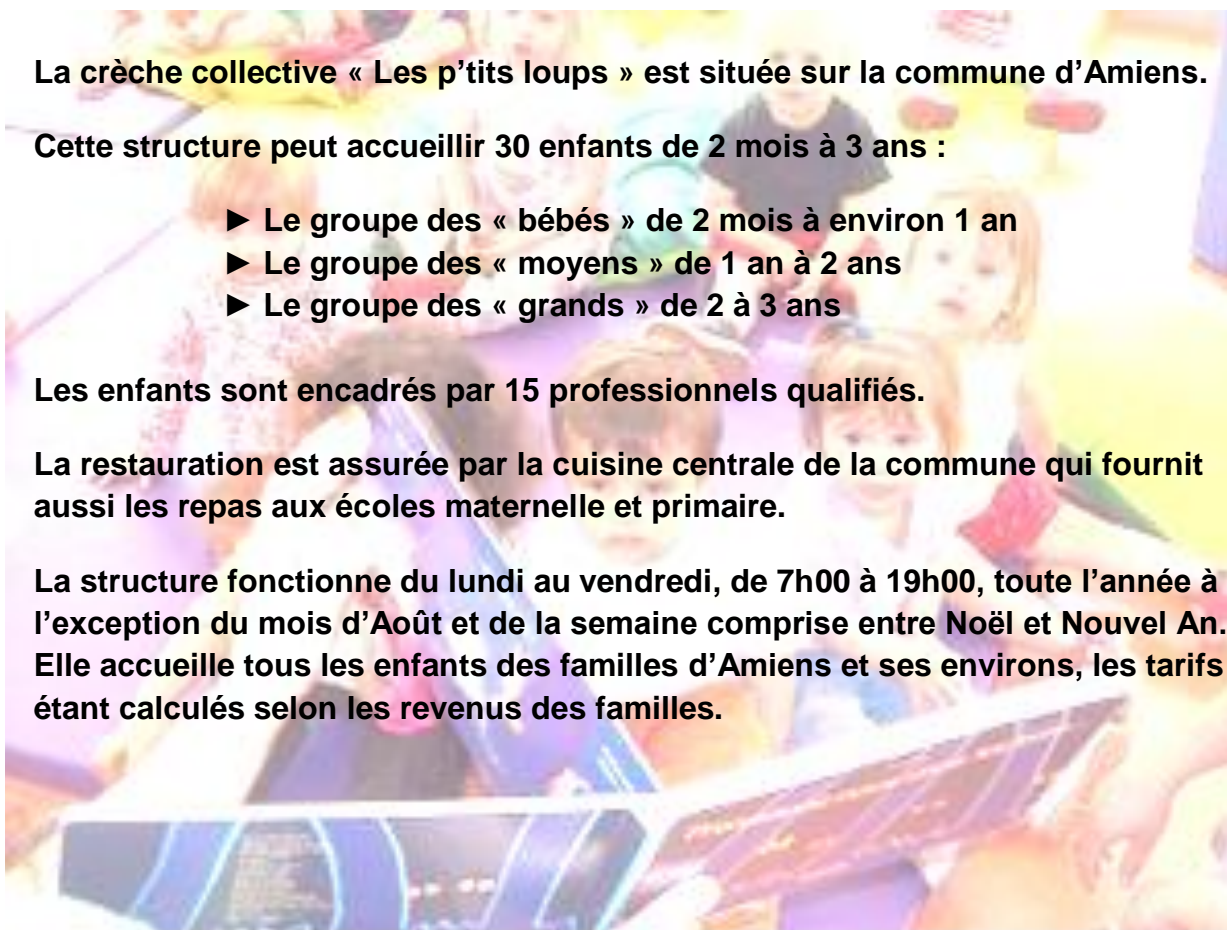
Cette structure peut accueillir 30 enfants de 2 mois à 3 ans :

- ▶ Le groupe des « bébés » de 2 mois à environ 1 an
- ▶ Le groupe des « moyens » de 1 an à 2 ans
- ▶ Le groupe des « grands » de 2 à 3 ans

Les enfants sont encadrés par 15 professionnels qualifiés.

La restauration est assurée par la cuisine centrale de la commune qui fournit aussi les repas aux écoles maternelle et primaire.

La structure fonctionne du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00, toute l'année à l'exception du mois d'Août et de la semaine comprise entre Noël et Nouvel An. Elle accueille tous les enfants des familles d'Amiens et ses environs, les tarifs étant calculés selon les revenus des familles.



EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR « LES P'TITS LOUPS »

La vocation de la structure

La crèche collective veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement. La structure doit dispenser les soins nécessaires et contribuer à l'éveil de l'enfant, l'aider à acquérir son autonomie et favoriser sa socialisation.

Les horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :

- Accueil échelonné de 7h00 à 10h00.
- Départ échelonné à partir de 16h00 jusqu'à 19h00

L'accueil

Les enfants arriveront propres le matin et devront avoir pris leur premier repas. Chaque famille apportera en début d'année un trousseau contenant : des couches, un paquet de carrés de coton, une boîte de mouchoirs, un tube de crème de change, des pipettes de sérum physiologique, un change complet au nom et prénom de l'enfant.

Les modalités d'inscription des enfants

Les parents inscrivent leurs enfants auprès de la responsable de la structure, dans la limite des places disponibles.

Pièces à fournir :

- La copie du livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Le numéro d'allocataire
- La copie des vaccinations de l'enfant
- Une photo d'identité
- Un certificat de bonne santé

Les médicaments

- L'administration de médicaments avec ordonnance pourra être donnée sous la responsabilité de l'infirmière de la structure et en accord avec le médecin référent.
- Les enfants contagieux ne sont pas admis dans la structure

EXTRAITS DU PROJET EDUCATIF « LES P'TITS LOUPS »

Les grands objectifs

- Respecter le rythme de l'enfant
- Offrir un milieu de vie sain et stimulant, un climat sécurisant
- S'adapter aux rythmes des enfants et à leurs besoins
- Impliquer la famille dans la vie de la structure
- Travailler en équipe afin de favoriser le dialogue, l'échange et la cohésion de groupe.



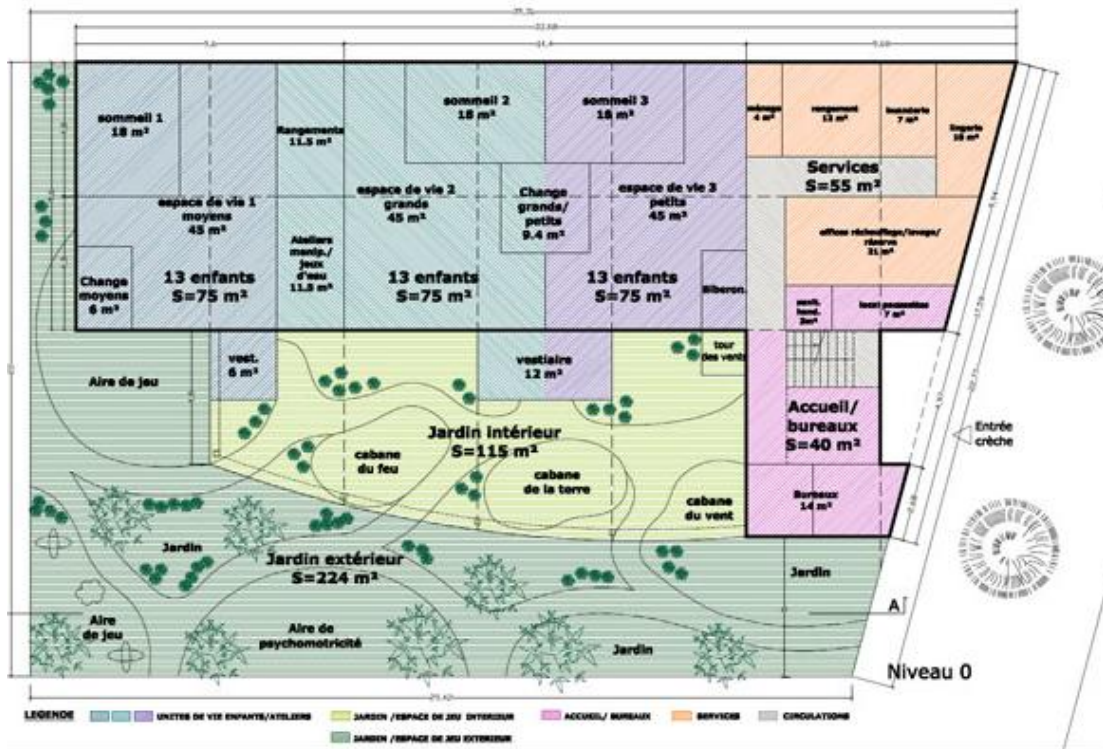
Les activités

Une journée d'accueil comprend différents temps forts, qui sont :

- L'accueil du matin, de l'après-midi et du soir
- Les temps de repas le matin, le midi et le soir
- Les temps d'hygiène (changer les couches, proposer le pot, aller aux toilettes, se laver les mains avant les repas et après les activités salissantes comme la peinture)
- Les temps de repos (les siestes de matin, du midi et de l'après-midi, les temps calmes après les activités motrices)
- Les activités d'éveil artistique (peinture, dessin, arts plastiques, musique...)
- Les activités langage (les comptines, la lecture, les imagiers...)
- Les activités motrices (les parcours psychomoteurs, le parachute, les jeux extérieurs)
- Les jeux libres ou centrés sur un objectif particulier
- Les fêtes ou les événements (la fête de Noël, Pâques, la fête des parents, la journée des droits de l'enfant)
- Les sorties extérieures (la ferme, une exposition sur la petite enfance, visite de l'école maternelle)



LE PLAN DES LOCAUX



ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE

